



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'enseignement supérieur Bureau des formations de l'enseignement supérieur 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/SDES/2024-661 04/12/2024</p>
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGER/SDES/2023-757 du 07/12/2023 : Transfert des données élèves et apprentis de Fregata vers Parcoursup.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Remontée des données de scolarité de Fregata vers Parcoursup.

Destinataires d'exécution

DRAAF/DAAF
SRFD/SFD

Destinataires d'information

Inspection de l'Enseignement Agricole
Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP)
Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)
Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

Résumé :

Cette note a pour objet de décrire le processus de remontée des éléments de scolarité de Fregata vers Parcoursup pour la session 2025.

Textes de référence :

- Note de service DGER/SDES/2024-336 du 19 juin 2024
- Note de service DGER/SDES/2024-594 du 23 octobre 2024

Depuis 2018, Parcoursup est la procédure et la plateforme en ligne de pré-inscription à l'entrée en première année de l'enseignement supérieur français pour tous les élèves, étudiants et apprentis inscrits dans un établissement scolaire.

Le dossier associé contient différentes pièces susceptibles d'orienter les commissions d'examen des vœux sur la recevabilité de la candidature. Ces différentes pièces sont remontées vers Parcoursup par de multiples opérations. Compte tenu des spécificités de l'enseignement agricole, la remontée vers Parcoursup de certaines informations sont décrites dans trois instructions techniques dédiées :

- La remontée des notes de bulletins des apprenants de première et de terminale est décrite dans la note de service [DGER/SDES/2024-336 du 16 juin 2024](#).
- La remontée des éléments et notes de baccalauréat vers Parcoursup est décrite dans la note de service [DGER/SDES/2024-594 du 10 octobre 2024](#).
- Le transfert des données élèves et apprentis de Fregata vers Parcoursup est décrit dans la présente note de service.

Dans l'intérêt des jeunes, les établissements sont invités à porter la plus grande attention à la procédure et au calendrier détaillés dans ces trois instructions techniques. Il est important de planifier la réalisation de ces opérations dans le plan de charge de chaque établissement et de les anticiper au maximum.

1. Mise en œuvre et calendrier

1.1. Préparation de l'export Fregata

A partir du 2 décembre 2024, les établissements sont chargés de générer des fichiers d'export au format .zip contenant les données relatives à l'identité et la scolarité des apprenants, élèves et apprentis, inscrits en classe de terminale et de première dans les établissements publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture. La saisie des données relatives aux bourses, la saisie des données des élèves relevant de l'ASE, et la saisie d'une adresse e-mail valide de l'apprenant devra être effectuée sur Fregata, en amont de l'export, pour permettre la remontée de ces informations vers Parcoursup.

Cette action est accessible à partir du menu **Export vers Parcoursup** du module **Échanges** de Fregata, en se connectant avec le rôle **Gestion inscriptions** ou **Directeur établissement**. Elle est réalisée en deux temps :

- **Du 2 décembre 2024 au 27 mars 2025**, génération du fichier export contenant les informations relatives aux élèves et apprentis **des classes de TERMINALE** des baccalauréats général, technologiques et professionnels (session 2025 du baccalauréat)
- **A partir de début juin 2025**, génération du fichier export contenant les informations relatives aux élèves et apprentis **des classes de PREMIERE** des baccalauréats général, technologiques et professionnels (session 2026 du baccalauréat)

1.2. Import dans Parcoursup

Avant de débiter l'import, il est nécessaire de dézipper le fichier d'export généré précédemment pour intégrer chacun des 4 fichiers XML le composant (Nomenclature, Structure, Elèves avec adresse, Responsables avec adresse) sur la plateforme Parcoursup.

- Pour les apprenants en classe de terminale : les fichiers sont déposés dans le menu **SIECLE de l'onglet « Elèves »**
- Pour les apprenants en classe de première : les fichiers sont déposés dans le menu **SIECLE de l'onglet « Elèves de 1ères »**

2. Suivi des opérations et assistance

- Une aide en ligne est à disposition des établissements à l'adresse : <https://cnerta-support.fr/aides/Fregata/>
- Les SRFD/SFD assurent le suivi des opérations en se connectant au module **Échanges** de Fregata avec le rôle **Consultation inscriptions niveau régional**.
- Le CNERTA et les SRFD/SFD assurent l'assistance aux utilisateurs.

Le Département des affaires transversales et le Bureau des formations de l'enseignement supérieur restent à disposition des autorités académiques pour toute difficulté relative à cette procédure.

Le Directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER